



FLASH SÉCURITÉ: UTILISATION D'UNE GRUE POUR VOITURE

BONNES PRATIQUES

- ✔ Avant d'entamer les opérations de levage, effectuer une inspection visuelle de la grue et des équipements de levage.
- ✔ Utiliser des accessoires de levage certifiés, notamment des élingues et élingues à crochets.
- ✔ Veiller à bien équilibrer la charge au moyen d'un palonnier.
- ✔ Veiller à régler correctement la longueur des élingues afin d'assurer une distance de sécurité entre le palonnier et la charge.
- ✔ Confier la commande de la grue exclusivement à du personnel proprement qualifié.
- ✔ Veiller à ce que le bateau soit correctement amarré avant de lancer les opérations.
- ✔ Remettre la grue en position de repos dès la fin des opérations de levage.



Différents points doivent être pris en compte lorsque l'on travaille avec la grue afin de garantir à la fois la sécurité de l'équipage et la protection du bateau et du véhicule.



MAUVAISES PRATIQUES

- ✘ Se tenir sous la charge.
- ✘ Laisser la grue en position relevée. Il existe un risque de dommages important en dans ce cas.
- ✘ Lever des charges supérieures au poids maximum stipulé sur le dispositif de levage.
- ✘ Omettre le frein à main sur le véhicule et/ou enclencher une vitesse.
- ✘ Utiliser du matériel de levage usé.

SE POSER LES BONNES QUESTIONS:

- De quels équipements de levage disposons-nous à bord; ceux-ci sont-ils adaptés ?
- Quelle est la charge de levage maximale autorisée; celle-ci est-elle suffisante pour les véhicules devant être montés à bord ?
- Quelles sont les étapes à suivre pour embarquer un véhicule; et à quoi faut-il être attentif ?

Clause de non-responsabilité: les informations contenues dans ce document ont été élaborées avec la plus grande précision possible. En aucun cas toutefois, ni la plate-forme Zero Incidents, ni ses participants ne pourront être tenus responsables de son contenu. Toute prise de mesures, toute suggestion, tout avertissement, etc. suppose dès lors toujours que le lecteur se fasse sa propre opinion et procède à sa propre évaluation des risques. La diffusion de ce document à des tiers est autorisée pour atant que le document conserve sa forme originale.

